

1

## Résolution

Dépôt : Camille Gira  
Luxembourg, le 27 janvier 2011  
Projet de loi N° 5858

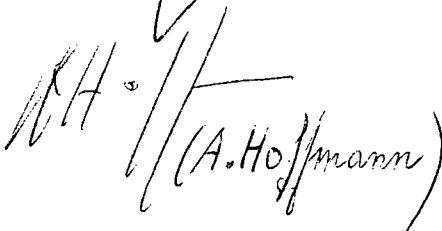
### La Chambre des Député-e-s,

- considérant l'importance des élections communales du 9 octobre 2011 ;
- rappelant que l'esprit des traités européens vise à encourager l'intégration des citoyens européens ;
- considérant que la présence <sup>de non-Luxembourgeois</sup> d'étrangers, issus d'un pays membre de l'Union ou d'un pays tiers à l'Union, sur le territoire luxembourgeois est une caractéristique significative du Grand-Duché de Luxembourg;
- considérant qu'à l'avenir il ne sera plus fait de distinction dans la législation afférente entre citoyens de l'Union et citoyens issus de pays tiers ;
- considérant que les délais de résidence requis pour l'exercice de l'électorat actif et passif restent les éléments de la législation autour desquels un consensus ne s'est pas encore dégagé ;

### décide

- à l'issue des élections du 9 octobre 2011, d'analyser le déroulement de ces élections et de rediscuter les dispositions relatives au délai de résidence en vue de le réduire.

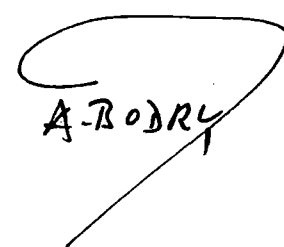
GIRA C.

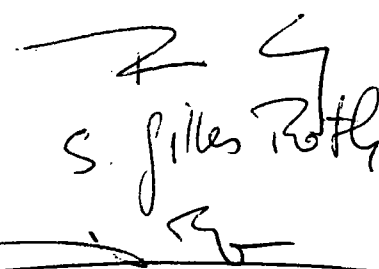
(A. Hoffmann)




J.-L. Schiltz



A. BODRY



S. Gilles Roth



F. ETGEN